
ARRETÉ NUMERO 01 – 2014
RELATIF A LA LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2013

Le Président du Syndicat Mixte du Pays du Giennois, Monsieur GOIRAND Thierry,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices.

ARRETE

Article 1 :

- Marché de travaux : NEANT.
- Marché de fournitures : NEANT.
- Marché de prestations de services :
 - 1 marché passé en 2013 : Marché Public de prestations intellectuelles.



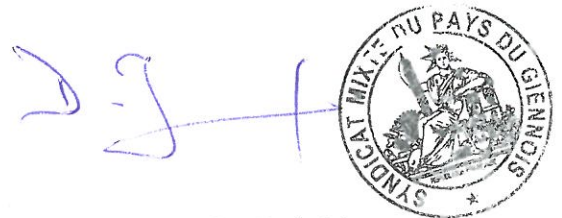
Etude pour la mise en place du Document d'Aménagement Commerciale du Pays du Giennois

- Avis d'appel à la concurrence adressés à : BOAMP et KLEKON le 04 mars 2013
- Date limite de réception : 18 avril 2012 à 17h00.
- Nombre d'offres réceptionnées : 5 plis réceptionnés.
- Réunion d'ouverture des plis : 25 avril 2013.
- Marché attribué à : Cibles et stratégies
- Adresse : 24, Boulevard Charner – 22000 SAINT BRIEUC
- Montant de la réalisation : 19.900 euros Hors Taxes, hors option.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- M. Le Sous-Préfet de Montargis.

Fait à GIEN, le 13 janvier 2014.



Le Président,
T. GOIRAND

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.